

AIDE AUX SINISTRES DE LA SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Edouard LEVEAU, Maire de Dieppe, propose au Conseil Municipal d'affirmer la solidarité de la Ville de Dieppe avec les habitants de la Somme victimes des graves inondations actuelles en attribuant une somme de **50.000 F.** à l'Association Abbeville Solidarité Inondations à cet effet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 15 Mai 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE.
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

M. le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises, depuis le 10 Avril 2001, en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal lors de la précédente séance.

- ↳ LOGICIEL AVENIO SERVICE ARCHIVES. CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE. TITULAIRE : SOCIETE DI'X. MONTANT : 5006,45 F.TTC.
- ↳ CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. CESSION D'UN VEHICULE DE TOURISME. ACQUEREUR : SOCIETE ABRAHAM. MONTANT : 9 000 F. TTC.
- ↳ RESTAURANTS SCOLAIRES. MODIFICATION REGIE DE RECETTES. REDEFINITION DU MONTANT MAXIMUM DE L'ENCAISSEMENT (350 000 F.)
- ↳ DROITS DE PLACE SANISETTES. MODIFICATION REGIE DE RECETTES. REDEFINITION DU MONTANT MAXIMUM DE L'ENCAISSEMENT (250 000 F.)

- ↪ LOCAUX CENTRE MEDICO SOCIAL VAL DRUEL. AVENANT N°5 AU BAIL. OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION. MODIFICATION DE LA SURFACE OCCUPEE PAR LA VILLE.
- ↪ ETUDE DE LA REPRODUCTION DES GOELANDS. LETTRE DE COMMANDE AUPRES DU GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND. MONTANT DE LA PRESTATION : 4 496,96 F. TTC.
- ↪ GYMNASSE ROBERT VAIN. TRAVAUX DE REHABILITATION DES FACADES. LOT 1 BARDAGE. AVENANT N°1. TITULAIRE DU MARCHE : ENTREPRISE ROSAY. MONTANT DE L'AVENANT : 28 383,47 F T.T.C. MONTANT DU MARCHE PORTE A 222 104,37 F T.T.C.
- ↪ CAMPAGNE GENERALE DE DERATISATION. CONTRAT AVEC LA SOCIETE PROHYGIENA. MONTANT ANNUEL : 11 606 F.TTC.
- ↪ RUE DE LA REPUBLIQUE. DISSIMULATION DES RESEAUX. 3EME TRANCHE. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE. TITULAIRE : SOCIETE ARCOLE. MONTANT : 118 000 F.TTC.
- ↪ SALLE POLYVALENTE DE QUARTIER PAUL ELUARD. TRAVAUX DE REFECTION INTERIEURE. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE. TITULAIRE : CABINET CURTET-GAMBET-ICEGEM. MONTANT : 235 370,45 F.TTC.
- ↪ ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES. Lot 1 : PAPIERS ET PETITES FOURNITURES CONSOMMABLES. MARCHE NEGOCIE POUR L'ANNEE 2001. TITULAIRE : SOCIETE NOUVELLE LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE. REMISE DE 20% SUR LES TARIFS.
- ↪ ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES. LOT 2 : LIVRES CLASSIQUES, DE BIBLIOTHEQUE, DOCUMENTATIONS ANNEXES ET MATERIEL DIDACTIQUE. MARCHE NEGOCIE POUR L'ANNEE 2001. TITULAIRE : COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE CLUB. LIVRES SCOLAIRES : REMISE DE 25% SUR LES CATALOGUES. MATERIEL DIDACTIQUE : REMISE DE 5%.
- ↪ MAISON DES SPORTS : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE POUR HOMOLOGATION. LOT 1 "TRAITEMENT ET REPRISE DE MACONNERIES EXTERIEURES". AVENANT N°1 AU MARCHE. TITULAIRE : ENTREPRISE SEPIC NORMANDIE. MONTANT DE L'AVENANT : 21 761,67 Frs TTC. MONTANT DU MARCHE PORTE A 555 452,87 F T.T.C.

☞ **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 15 Mai 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**

**SECTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA
COMMUNE ASSOCIEE DE NEUVILLE LES DIEPPE
DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que :

- VU les articles L 21.13.13 et R 21 13.14 du CGCT,
- Le décret 2000 - 6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret 95.562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'action sociale ainsi qu'aux sections de Centre Communal d'Action Sociale des communes associées,

- L'avis formulé par la Commission Consultative de Neuville réunie le 20 avril 2001 quant à la proposition de candidature de Mme Yvette SANNIER pour siéger au Comité de la Section du CCAS de Neuville lès Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal de **désigner Mme Yvette SANNIER** pour siéger au **Comité de la section du CCAS de Neuville lès Dieppe**.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DESIGNNE** Yvette SANNIER pour siéger au **Comité de la section du CCAS de Neuville lès Dieppe par 30 voix**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ASSOCIATION DE COOPERATION DES METIERS,
DE LA LECTURE, DU LIVRE ET DE L'AUDIOVISUEL
EN HAUTE NORMANDIE (COMELLIA)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Edouard LEVEAU, Maire, expose que :

- VU l'article L 21 21.33 du CGCT,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 1998 confirmant l'adhésion de la Ville de DIEPPE à l'Association de Coopération des Métiers, de la Lecture, du Livre et de l'Audiovisuel en Haute Normandie (COMELLIA),

- Les statuts de cette association qui prévoient que les Collectivités Territoriales coopérantes sont représentées au Collège A par un représentant,

Le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, son représentant au sein de l'Association COMELLIA.

Candidats proposés :

- ◆ Elus de la majorité : Pierre HAMEL
- ◆ Elus communistes : Arnaud COIGNET

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELU PAR 30 VOIX :
Pierre HAMEL

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 15 Mai 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

<p style="text-align: center;">COMPTE ADMINISTRATIF 2000 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :37

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que le dossier remis aux conseillers municipaux comprend :

Le Compte Administratif du Budget Général,

Le Compte Administratif du Service de l'eau,

Le Compte Administratif du Service de l'Assainissement,

Le Compte du Service de Stationnement,

Un état de la dette (Annexe 1),

Un état des emprunts garantis (Annexe 2),

Un état des Immobilisations (Annexe 3),

Un état statistique et financier (Annexe 4),

Le rapport des Services Financiers.

La commission N° 1 a été réunie le 3 Mai 2001.

I BUDGET GENERAL :

Le résultat cumulé de l'exercice 2000 est de : **14 373 710.95 F**. Il provient d'un excédent de 42 899 762.57 francs en section de fonctionnement et d'un besoin de financement en section d'investissement de 28 526 051.62 francs..

L'épargne nette, c'est-à-dire l'écart entre les dépenses et les recettes de gestion après financement de l'annuité est de **13 767 698.39 F** à la clôture de l'exercice 2000

L'annuité de la dette (hors dette récupérable) représente 12.54% des recettes ordinaires . La moyenne de la strate (ratio 1998) est de 15% .

Le ratio encours de la dette par habitant passe de 7520 F à 7697 F (baisse de la population). L'emprunt encaissé en 2000 est de 27 441 000 F

A titre indicatif l'encours de la dette par habitant (dernier ratio connu : 1998) est de :

➤ Ville de 20 000 à 50 000 habitants

Moyenne nationale	6 913 F
moyenne régionale	7 421 F

–Ville de 50 000 à 100 000 habitants

Moyenne nationale	8 185 F
Moyenne régionale	12 803 F

En fonctionnement :

- Les charges à caractère général (fournitures diverses, prestations de services) représentent 26% des dépenses ordinaires.
- Les charges de gestion courante (subventions, participations...) représentent 23% des dépenses ordinaires.
- Les charges de personnel quant à elles, représentent 51%.

Les recettes comprennent :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (22% du total des recettes ordinaires)
- La Fiscalité directe et TEOM (44% du total des recettes)
- Les Impôts et taxes indirectes (9% du total des recettes)
- Les produits des services (5% du total des recettes)
- Les dotations, participations et produits divers (20% des recettes ordinaires)

Le rattachement des charges et des produits en fonctionnement c'est à dire les dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait et les recettes dont le fait générateur du titre est intervenu pendant l'exercice représente :

En ce qui concerne les charges rattachées à l'exercice : **5 137 632.46 francs**

En ce qui concerne les produits rattachés à l'exercice : **11 168 079.12 francs**

Section d'investissement :

Le montant des dépenses brutes (hors remboursement du capital, y compris les travaux en régie et les fonds de concours) est de **72 176 226.33** francs ce qui représente un taux de réalisation de **59.75 %** par rapport aux prévisions.

Ces dépenses sont financées par :

- L'emprunt pour 38%
- Le FCTVA 12%
- Les subventions 21 %
- Les fonds propres 26 %
- Divers 3%

II BUDGETS ANNEXES :

➤ Budget de l'Eau :

Le résultat cumulé de l'exercice est de 359 612,30 F. Il provient d'un excédent de fonctionnement de 1 298 913,75 F et d'un besoin de financement en section d'investissement de 939 301,45 F.

➤ Budget de l'Assainissement :

L'excédent d'exploitation atteint 866 326,09 F. Il est constitué par un excédent de 1 971 717,29 F et d'un besoin de financement en investissement de 1 105 391,20 F.

➤ Budget du Stationnement :

L'excédent cumulé de l'exercice est de 301 664,85 F. Il provient d'un excédent de fonctionnement de 266 664,85 F et d'un excédent d'investissement de 35 000 F.

☞ Le **CONSEIL MUNICIPAL**, vu les articles L1612.12 et L2121.31 du Code des Collectivités Territoriales **ARRETE ET ADOPTE** par chapitre le Compte Administratif pour l'exercice 2000 du budget général et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du stationnement par :

- ◆ 8 voix pour (groupes de l'opposition)
- ◆ 29 abstentions (élus de la majorité)
- ◆ Edouard LEVEAU et Christian CUVILLIEZ ne prenant pas part au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

<p style="text-align: center;">COMPTE DE GESTION 2000 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes établis par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 15 Mai 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 42 899 762.57 F

Comme le prévoit l'instruction M.14., il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2000 comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 33 526 051.62 F

En recette de fonctionnement :

Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 9 373 710.95 F

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ◆ 33 voix pour (Elus de la majorité et Elus socialistes)
- ◆ 6 abstentions (Elus communistes)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**BUDGET EAU AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2000**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement du Budget Eau est de 1 298 913,75 F.

Comme le prévoit l'instruction comptable M49, il y a lieu d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de l'exercice 2000 comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 10688 - Réserves diverses : 939 301,45 F

En recette de fonctionnement :

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 359 612,30 F

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ◆ 33 voix pour (Elus de la majorité et Elus socialistes)
- ◆ 6 abstentions (Elus communistes)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

<p style="text-align: center;">BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2000</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement du Budget Assainissement est de 1 971 717,29 F.

Comme le prévoit l'instruction comptable M49, il y a lieu d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de l'exercice 2000 comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 10688 - Réserves diverses : 1 105 391,20 F

En recette de fonctionnement :

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 866 326,09 F

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ◆ 33 voix pour (Elus de la majorité et Elus socialistes)
- ◆ 6 abstentions (Elus communistes)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2000
BUDGET DU STATIONNEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Madame Gallais, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent de la section de fonctionnement est de **266 664.85 F**

Comme le prévoit l'instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de l'exercice comme suit :

En recette de fonctionnement

Compte 002 excédent antérieur reporté

266 664.85 F

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

- ◆ 33 voix pour (Elus de la majorité et Elus socialistes)
- ◆ 6 abstentions (Elus communistes)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

DECISION MODIFICATIVE N°1/2001 BUDGET PRINCIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que la décision modificative N° 1, proposée au Conseil Municipal tient compte :

Du résultat du compte administratif 2000

De l'état 1259 MI établi par la Direction des Services Fiscaux

Elle comprend pour chacune des sections, en dépense et en recette les éléments suivants :

En section d'investissement :

La reprise des reports et des résultats du compte administratif 2000 , des réajustements de crédits, des virements à l'intérieur de la section d'investissement, des propositions nouvelles.

Dépenses :

Reports de l'exercice 2000	44 829 302.00 F
Déficit constaté au Compte administratif 2000	10 531 802.70 F

Autres propositions :

Travaux à Camille Claudel	1 100 000.00 F
Plan de circulation	1 000 000.00 F
Programme d'action foncière	1 000 000.00 F
Traitements de fumées	2 000 000.00 F
Régularisation d'emprunt	5 000 000.00 F
Injection et habillage blockhaus église Bonsecours	1 350 000.00 F
Mise en jeu de la garantie d'emprunt pour la CCID	1 884 000.00 F
Divers réajustements	- 120 384.00 F

TOTAL 68 574 720.70 F

Recettes :

Excédent de fonctionnement capitalisé	33 526 051.62 F
Reports de l'exercice 2000	26 835 053.08 F

Autres propositions :

Régularisation d'emprunt	5 000 000.00 F
Divers	- 50 384.00 F
Virement de la section de fonctionnement	3 264 000.00 F

TOTAL 68 574 720.70 F

Les opérations de la section de fonctionnement peuvent se résumer ainsi :

Dépenses :

Dépenses de personnel réajustement	3 407 572.00 F
Réajustement des crédits subvention	707 100.00 F
Prestation de service – propreté urbaine	1 000 000.00 F
Participation syndicat pour le Transmanche	1 300 000.00 F
Subvention complémentaire Marcel Paul	350 000.00 F
Divers	694 574.00 F
Virement à la section d'investissement	3 264 000.00 F

TOTAL 10 723 246.00 F

Recettes :

Excédent de l'exercice 2000	9 373 710.95 F
Réajustement de la fiscalité directe (état 1259)	-1 739 524.00 F
Réajustement des compensations	2 157 287.00 F
Divers	931 772.05 F
TOTAL	10 723 246.00 F

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** par chapitre la décision modificative n° 1/2001 par :

- ◆ 30 voix pour (Elus de la majorité)
- ◆ 9 voix contre (groupes de l'opposition)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**OUVERTURE DE CREDIT POUR REGULATION
DU FONDS DE ROULEMENT -
DEXIA CLF BANQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :36

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 11 mai 2000, le Conseil Municipal a approuvé la signature avec la Caisse d'Epargne de Haute Normandie d'une convention d'ouverture de crédit à facturation trimestrielle des intérêts pour un montant de 15 000 000 F (marge de 0,04 %, index T4M ou EONIA, sans commission de réservation).

Cette convention arrivant à son terme Dexia CLF Banque ainsi que la Caisse d'Epargne de Haute Normandie ont été contactés pour procéder à la renégociation financière de ce contrat.

Les conditions financières offertes par Dexia CLF Banque étant les plus intéressantes, il est proposé au Conseil Municipal de retenir cet organisme et d'adopter à cet effet la délibération suivante :

Article 1 - Pour réguler son fonds de roulement, la Ville de Dieppe décide de conclure avec Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 15 000 000 F dans les conditions ci-après définies :

- ⇒ Montant : 15 000 000 F
- ⇒ Durée : 1 an
- ⇒ Taux d'intérêt : Index T4M, EONIA ou Euribor 1 mois
- ⇒ Marge : 0,02 %
- Réfaction de marge en fonction du montant des tirages cumulés : à partir de 30 000 000 F : -0,02%, dès 60 000 000 F : -0,04%.
- ⇒ Décompte des intérêts : base 370 jours
- ⇒ Commission : néant
- ⇒ Facturation trimestrielle des intérêts

⇒ Modalités spéciales : en cas de dispositions réglementaires interdisant l'appel des fonds par chèque, les tirages se feront sur index EONIA ou Euribor 1 mois avec une marge de 0,08% sur une base de 360 jours.

Article 2 - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture de crédit à conclure avec Dexia CLF Banque.

Article 3 - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans les conventions d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ◆ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ◆ 6 abstentions (groupe communiste)
- ◆ 3 élus ne prennent pas part au vote (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 15 Mai 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
EMPRUNTS GARANTIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose qu'entre 1989 et 1993, la Ville de Dieppe a garanti à hauteur de 50 % les emprunts contractés par la Chambre de Commerce et d'Industrie(C.C.I.D.) pour financer les travaux du port extérieur (2^{ème} et 3^{ème} tranches).

Il s'agit de :

- 2 emprunts Crédit Foncier de France. Encours au 1/01/2001 : 2 890 733,12 F
- 3 emprunts Caisse d'Epargne. Encours au 1/01/2001 : 4 712 475,51 F
- 1 emprunt Société Générale. Encours au 1/01/2001 : 3 984 141,83 F

Le 8 novembre 2000, le Crédit Foncier de France informait la Ville de Dieppe que la C.C.I.D. n'avait pas honoré l'échéance du 30 décembre 1999 d'un emprunt garanti.

Le 28 novembre suivant, un courrier de la C.C.I.D. confirmait son intention de ne pas honorer plusieurs échéances d'emprunts ayant fait l'objet d'une garantie de la Ville.

Depuis lors, la Société Générale et la Caisse d'Epargne nous ont également informés du non-paiement d'échéances d'emprunts garantis.

Aujourd'hui les échéances impayées atteignent 1 883 658,01 F.

Dans l'hypothèse où les banques créancières appelleraient en garantie la Ville de Dieppe une provision de 1 884 000 F est inscrite en Décision Modificative n° 1 : fonction 01 - article 2761 - service 31211.

De plus, il a été demandé à la C.C.I.D. de s'engager formellement à procéder dès qu'elle sera en mesure de le faire au remboursement des fonds éventuellement engagés par la Ville au titre de la mise en jeu des garanties d'emprunts.

☞ **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**INFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE
AVEC EXTENSION AUX BIBLIOTHEQUES ET LUDOTHEQUES
DE QUARTIER-AVENANT N° 2 AU MARCHE 99.0.138**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose qu'un marché a été signé avec la société Datapoint pour l'informatisation de la médiathèque avec extension aux bibliothèques et ludothèques de quartiers.

Le marché est divisé en quatre lots pour la tranche ferme (Trois premiers lots : matériel et logiciel – Lot 4 : maintenance).

La tranche ferme a été réceptionnée sans réserve.

La tranche conditionnelle porte sur :

Le lot 1 (matériel) pour un montant de	257 750,00 francs hors taxes
Le lot 2 (logiciel) pour un montant de	208 263,00 francs hors taxes
	<hr/>
TOTAL	466 013,00 francs hors taxes

Le lot 4 (maintenance) pour un montant de 47 568,00 francs hors taxes de

Cependant à la mise en place des matériels, la ville a souhaité qu'il soit procédé à des ajustements par adjonction de postes supplémentaires dans certains secteurs et par l'installation d'outils techniquement plus performants dans certains autres par rapport à la proposition initiale objet du marché.

Ces modifications ont été acceptées par le fournisseur sans augmentation de l'enveloppe globale (466 013,00 francs hors taxes) (71 043,22 euros).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accepter ces modifications (postes supplémentaires et outils plus performants).
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant dans ce sens.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL AVENANT N° 1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un Appel d'Offres Ouvert décomposé en 3 lots :

Lot 1 : Blouses – Tabliers

Lot 2 : Vêtements de travail personnalisés

Lot 3 : Protection individuelle

En vertu de l'article 273 du Code des Marchés Publics, l'Appel d'Offres Ouvert est un marché fractionné sous la forme d'un marché à bons de commande avec fixation d'un minimum et d'un maximum.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 6 décembre 2000 a retenu comme titulaires des marchés :

La société Descours & Cabaud pour les lots 1 et 2

La société GFC pour le lot 3

Les montants minimum et maximum, pour chaque lot, ont été inscrits dans le règlement de consultation.

Pour éviter toute ambiguïté, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un avenant avec les sociétés Descours & Cabaud et GFC afin de contractualiser ces montants minimum et maximum qui sont :

	Total Toutes Taxes Comprises					
	2001		2002		2003	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Lot 1	55 000 F	110 000 F	55 000 F	110 000 F	55 000 F	110 000 F
	8 384,70 euros	16 769,39 euros	8 384,70 euros	16 769,39 euros	8 384,70 euros	16 769,39 euros
Lot 2	80 000 F	130 000 F	80 000 F	130 000 F	80 000 F	130 000 F
	12 195,92 euros	19 818,37 euros	12 195,92 euros	19 818,37 euros	12 195,92 euros	19 818,37 euros
Lot 3	140 000 F	200 000 F	140 000 F	200 000 F	140 000 F	200 000 F
	21 342,86 euros	30 489,80 euros	21 342,86 euros	30 489,80 euros	21 342,86 euros	30 489,80 euros

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 15 Mai 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE
DE CONSEIL A M. JEAN-MARIE DURAND
TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de reconduire l'attribution à M. Jean-Marie DURAND de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983, indemnité calculée à son taux maximum, à savoir :

- sur les 50 000 premiers francs, 3 pour 1000
- sur les 150 000 francs suivants, 2 pour 1000
- sur les 200 000 francs suivants, 1,50 pour 1000
- sur les 400 000 francs suivants, 1 pour 1000

- sur les 700 000 francs suivants, 0,75 pour 1000
- sur les 1 000 000 francs suivants, 0,50 pour 1000
- sur les 1 500 000 francs suivants, 0,25 pour 1000
- sur les sommes excédant 4 000 000 francs, 0,10 pour 1000.

Les dépenses prises en compte sont la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices budgétaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS
REPRESENTANTS DES VILLES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, signale qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, le Conseil de Discipline de Recours de Haute-Normandie qui siège au Centre de Gestion de Seine-Maritime doit être renouvelé.

Siègent entre autres dans le Conseil trois représentants des communes de plus de 20 000 habitants choisis par tirage au sort parmi les représentants désignés par les Conseils Municipaux de chacune des communes de plus de 20 000 habitants.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Patrick HOORNAERT comme représentant susceptible d'être appelé à siéger au Conseil de Discipline de Recours de Haute-Normandie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **désigne** Patrick HOORNAERT pour siéger au conseil de discipline de recours de Haute-Normandie.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**LOGEMENTS DE FONCTION
MODIFICATION DE LA LISTE DES FONCTIONS
OUVRANT DROIT A DES CONCESSIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que compte tenu des dernières évolutions en matière réglementaire et d'organisation des services, il est proposé de modifier ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} Juillet 2001, la liste des fonctions ouvrant droit à ces concessions de logement :

Retirer de la liste :

1°) Concession de logement pas nécessité absolue de service :

- les Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels en fonction de l'organisation du corps,

2°) Concession de logement par utilité de service :

- Directeur Général Adjoint,
- Coordinateur Maîtrise d'Ouvrage Etudes,
- Chauffeur du Cabinet,
- Attaché Service Urbanisme.

En conséquence, et après avis favorable du bureau municipal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer cette décision de principe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 15 Mai 2001**

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

MODIFICATION N° 2001/4 DU TABLEAU DES POSTES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la crise économique et sociale a des répercussions sévères sur les familles les plus fragiles qui se traduisent par des difficultés éducatives, psychologiques et/ou médicales et sociales pouvant mettre en danger l'équilibre physique et psychologique du jeune enfant.

Depuis 1992, à titre exceptionnel, des enfants de moins de 3 ans, de familles sans emploi ou en difficultés sociales ou éducatives, sont accueillis dans deux structures municipales (la mini-crèche de l'Ours Brun et la halte-jeux des Crayons de couleurs).

Les équipes médico-sociales orientent et accompagnent les familles vers la structure concernée et conviennent des modalités de l'accueil de l'enfant. Cette action se réalise dans le respect des responsabilités parentales.

Cet accueil a atteint ses objectifs qui étaient de favoriser l'éveil de l'enfant, son développement psychomoteur et préserver sa sécurité affective en lui permettant de gagner en autonomie.

Cette expérience ayant montré tout son intérêt, la Ville, la CAF et le Conseil Général se sont associés par convention en date du 2 Février 2001 afin de développer et structurer cet accueil sur les 3 mini-crèches municipales.

Dans le cadre d'un soutien aux équipes et d'actions d'éveil en direction des enfants accueillis, les trois partenaires avaient convenu de mettre en place des interventions de psychologue et de psychomotricien.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider :

- 1 . de la création de ces deux emplois et de modifier le tableau des postes à compter du 1^{er} juin 2001 ;
- 2 . de fixer le montant de la rémunération comme suit :
 - Psychomotricien : 18 vacations par mois au taux brut de 405.54 francs
 - Psychologue : 4 vacations par mois au taux brut de 362.82 francs

Le montant de ces vacations évoluera suivant la progression des traitements de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits correspondant à cette dépense, prévue dans le cadre du Contrat Enfance 2000/2002, ont été inscrits au budget de l'exercice 2001.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**RAPPORT ANNUEL SUR L'EXPLOITATION DE LA DELEGATION
DU CASINO MUNICIPAL EXERCICE 1999/2000**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport annuel établi sur la délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1^{er} novembre 1999 au 31 octobre 2000, deuxième exercice complet réalisé dans le cadre de la nouvelle délégation du service public du casino municipal qui a pris effet à compter du 1^{er} novembre 1998.

I - Renseignements divers

Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe qui en a cédé la jouissance pour 30 ans à Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996 moyennant un loyer annuel de 209.232 F. (année 99/2000).

* Déléataire de l'activité : Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer (S.A.C.B.M.). Directeur : Mr. Richard FRISCHER

* Echéance de la délégation : 31 octobre 2016.

* Activités exercées :

↳ Jeux autorisés : machines à sous, boule, roulette française, roulette anglaise, black jack, baccara chemin de fer, baccara à banque ouverte, baccara à banque limitée, punto banco, stud poker.

↳ Hôtel : le « Grand Hôtel » *** de 26 chambres.

↳ Restauration : 2 restaurants

- le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts)
- « L'Horizon » restaurant ouvert au public depuis Noël 1999 (100 couverts environ)

↳ Piano-bar-dancing « L'Abordage »

↳ Salle de spectacle de 600 places (dont 330 à l'orchestre et 270 au balcon) réouverte depuis le 1^{er} janvier 2000.

* Nombre d'emplois : 110 (dont 45 pour les activités jeux) pouvant aller jusqu'à 130 (temps complet et temps partiel) en haute saison.

* Base nette taxable de la taxe professionnelle 2000 : 3.575.521 F.
(3.915.966 F. en 1999)

* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

* Dernière visite de la Commission Départementale de sécurité :
1^{er} Août 2000

* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable :
du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

II – Textes justificatifs

* L'exploitation du Casino de Dieppe repose :

➤ d'une part, sur la Convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998,

➤ et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 24 mars 1999 portant autorisation jusqu'au 31 octobre 2003 d'exploitation de jeux de hasard et d'extension du parc de machines à sous de 49 à 69 unités.

* La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public qui fait obligation aux concessionnaires des dits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

III – Compte d'exploitation et vérifications légales

	Exercice 99/2000	Exercice 98/99	Exercice 97/98
Chiffre d'affaires net	39.077.880	29.806.456	28.846.376
Produits d'exploitation	40.857.757	30.249.840	29.091.596
Charges d'exploitation	35.764.350	26.139.154	24.268.461
Résultat courant avant impôt	5.097.513	4.051.628	5.503.464
Total des produits	41.269.212.	31.432.581	30.378.997
Total des charges	38.632.967	29.554.925	27.731.340
Résultat	2.636.245.	1.877.656	2.647.656

* Rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe et relatif aux résultats et évolution du produit brut des jeux pour la saison 1999/2000 qui précise :

➤ que la part revenant à la Ville au titre du reversement légal de 10 % du prélèvement progressif s'est élevée à **2.089.167 F.** (contre 1.663.873 F. pour la saison 98/99) et que celle du prélèvement au titre du cahier des charges s'est élevée à **5.407.538 F.** (contre 4.396.496 F. pour la saison 98/99).

➤ que l'évolution du produit brut des jeux théorique est marquée par une hausse de **21,19 %** en passant à **51.400.342 F.** (contre 11,88 % et 42.413.299 F. pour la saison 98/99), le produit des machines à sous représentant **87,70 %** du chiffre global de la saison (contre 86,87 % en 98/99 et 89,45 % en 97/98).

➤ qu'à l'intérieur de l'évolution ci-dessus le produit brut des jeux de contrepartie et de cercle (boule, baccara, roulette, black-jack, etc.) continue la progression amorcée en 97/98 avec une augmentation de 13,48 % tandis que celui des machines à sous progresse de 22,35 % par rapport à l'exercice précédent.

➤ que pour les 69 machines à sous autorisées le rendement par machine s'établit comme suit :

	Exercice 99/2000 (69 MAS)	De 06/99 à 10/99 (69 MAS.)	De 11/98 à 05/99 (49 MAS.)	Exercice 97/98 (49 MAS.)
Rendement annuel	653.341 F.	650.963 F. (pon déré)		692.029 F.
Rendement mensuel	54.445 F.	49.472 F	57.657 F.	57.669 F.
Rendement journalier	1.815 F.	1.649 F.	1.922 F.	1.922 F.

IV – Observations.

- Le Produit brut des jeux continue toujours sa constante et significative augmentation d'une année sur l'autre depuis 1990.

les prélèvements effectués au profit de la commune sur le P.B.J. théorique sont en augmentation en parallèle ⇒ **7.496.705 F.** pour l'exercice 99/2000, contre 6.060.369 F. pour l'exercice 98/99, 4.726.005 F. pour l'exercice 97/98 et 3.963.011 F. pour l'exercice 96/97.

- Le produit brut des machines à sous a connu une forte progression (+ 22.35 %) par rapport à celui de l'exercice précédent du fait de l'impact en année pleine des 20 machines à sous supplémentaires.

Le rendement unitaire moyen des machines à sous repart à la hausse pour retrouver le niveau atteint avant l'arrivée des 20 nouvelles machines (ce niveau sera très certainement largement dépassé lors du prochain exercice). Lors des périodes de fréquentation de pointe certains week-end et jours fériés, ce rendement unitaire peut dépasser les 3.500 F. par jour.

- Au titre de l'année 2000 le casino aura rapporté au total au budget de la Ville **9.292.287 F.**, (prélèvements sur les jeux, loyer, parts communales de la taxe professionnelle et de la taxe foncière, taxe O.M., prélèvement pour l'amortissement des emprunts), contre 7.616.627 F. pour l'année 1999 et 6.123.867 F. pour l'année 1998.

- Il est particulièrement à noter que, le produit brut des jeux (théorique) ayant dépassé au cours de cet exercice le seuil de 47.000.000 F. prévu par la convention portant cahier des charges pour la délégation de service public, en application des dispositions de l'article 16-1 de celle-ci, c'est donc un taux uniforme de 15 % sur l'ensemble du P.B.J. qui est maintenant appliqué depuis le 1^{er} novembre 2000 pour le calcul du prélèvement communal au titre du cahier des charges.

A titre d'illustration : sur la base du P.B.J. 99/2000 soit 51.400.342 F., ce nouveau taux uniforme de 15 % aurait dégagé une plus-value de 275.000 F. par rapport à la somme encaissée s'il avait déjà été applicable.

- L'ensemble des travaux de mise en conformité et de réaménagement des locaux menés dans l'établissement au cours de la période octobre 1998-décembre 1999 (réfection générale de l'électricité et des éléments de sécurité, création d'un circuit de désenfumage général, création d'un escalier de secours extérieur, suppression de la discothèque et aménagement d'une nouvelle salle de machines à sous et pour la boule, création du piano-bar l'Abordage, mise en conformité et réaménagement de la salle de spectacle, création du restaurant l'Horizon et mise en conformité des cuisines), et dont l'inauguration a été célébrée le 26 mai 2000, aura représenté un engagement financier de 16.000.000 F.

- Le chiffre d'affaire de l'hôtel ressort à 777.263 F. (contre 709.717 F. dans l'exercice précédent) pour un taux moyen d'occupation de 65 %,

celui de l'Abordage à 2.391.980 F., et celui de l'Horizon à 2.667.338 F. L'ensemble de ces activités participe à plus de 15 % au chiffre d'affaire global du casino.

- Courant août 2000, le casino a fait l'objet d'un contrôle financier et réglementaire de la part du service spécialisé du Ministère de l'Intérieur (autorité de tutelle). Celui-ci s'est traduit par une lettre de totale satisfaction.
- Conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la délégation de service public, le casino s'investit régulièrement dans l'organisation ou l'accueil de manifestations à caractère artistique et culturelle (expositions, conférences, accueils de représentations théâtrales et de concerts, accueil de groupes jazz, rock, etc.). Il s'associe dès qu'il y a lieu au réseau des équipements culturels dieppois (numéro spécial du journal Quiquengrogne de juillet 2000 consacré à l'histoire des casinos dieppois, par exemple).
- Le 1^{er} Festival d'humour de Dieppe dit « Les Insolences » monté en partenariat étroit entre l'association Les Insolences, l'Office Municipal des Fêtes et le Casino a été une grande réussite qui appelle une suite.
- Le casino participe également fortement à la vie de la cité à travers les aides financières diverses qu'il apporte aux associations locales et à certains clubs sportifs, comme aux grands événements tels le Festival de Musique Ancienne et le Festival International du Cerf Volant. Il a accueilli le 1^{er} open international d'échecs de Dieppe en septembre 2000. Les coûts des sponsorings, de publicité et d'animation ont représenté plus de 1.700.000 F. durant l'exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

TAXE DE SEJOUR AFFECTATION POUR L'ANNEE 2001

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'affecter le solde du produit de la taxe de séjour inscrit au Budget de la Ville pour 2001 (compte 0-01-022-3322), soit la somme de 210.000 F., comme suit, étant entendu qu'une somme de 180.000 F. a déjà été affectée dans le B.P. pour la charge du personnel renfort saisonnier (95-64131-3120 et comptes de charges liés).

OBJETS	MONTANTS AFFECTES	COMPTES BUDGETAIRES BENEFICIAIRES
Confort, aménagements et services de la plage.	140.000 F.	95-6288-3322

Renfort saisonnier	29.000 F.	95-64131.3120 et comptes de charges liés
Dépliant faune-flore (Pavillon Bleu)	15.000 F.	95.6238-3322
Participation au Festival de Musique Ancienne – Edition 2001.	26.000 F.	311.65748-28.3332
TOTAL	210.000 F.	

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,
ADOpte les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME
ADHESION DE LA VILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Dieppe, classée station balnéaire et touristique, au Comité Départemental du Tourisme de Seine Maritime, et par voie de conséquence d'autoriser le Maire à mandater chaque année le montant de la cotisation correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 15 Mai 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**CHATEAU-MUSEE
ACCEPTATION DU LEGS MARBEAU-BRIL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Frédérique LOOS, Adjointe au Maire, expose que le Conservateur du Château-Musée a récemment informé la Ville du souhait exprimé de son vivant par Mme. Béatrice MARBEAU-BRIL, maintenant décédée, de léguer au Château-Musée de Dieppe une collection de 71 objets précolombiens constituée au cours des divers voyages que celle-ci effectua en Amérique latine.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette opportunité pour l'enrichissement des collections du Château-Musée qui possède déjà un ensemble d'objets précolombiens exposés en permanence dans une vitrine, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de legs ainsi faite.

Il est à noter que Mr. BRIL, époux de la légataire, se propose de participer au financement de la publication du catalogue de la collection à l'occasion d'une prochaine exposition des objets, comme à tout autre projet d'exposition et d'édition qui verrait pérenniser ce legs et le nom de son épouse.

Bien entendu le contenu de ce legs devra, avant confirmation de son acceptation définitive, être validé par le Conseil Artistique des Musées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION TICKET SPORT PENDANT
LES PETITES VACANCES SCOLAIRES 2001/2002.SUBVENTION
JEUNESSE ET SPORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans l'opération « Ticket Sport », patronnée par le ministère en charge de la jeunesse et des sports, à l'effet de promouvoir auprès des jeunes la découverte de pratiques sportives pluridisciplinaires pendant les petites vacances scolaires.

Cette action, qui s'inscrit à la fois dans les contextes plus larges de la politique de la Ville de lutte contre les exclusions et du Contrat Educatif local, bénéficie chaque année de l'aide financière de l'Etat et/ou du Département.

Il convient donc, pour les vacances de Toussaint, de Noël, d'hiver et de Printemps de l'année scolaire 2001-2002 à venir, de solliciter l'aide correspondante de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports ainsi que celle du Conseil Général, et d'autoriser le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 15 Mai 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
PROJET 2001/2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose, dans la continuité du projet agréé pour l'année 2000/2001, de déposer un nouveau projet pour l'année 2001/2002 s'appuyant sur la dynamique développée autour de la pratique sportive, avec le souci de mise en cohérence des différents moments d'apprentissage et de pratique dans le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extra scolaire.

Ce projet se situe dans la continuité des orientations arrêtées en 1999 dans le cadre de la réflexion sur la mise en place du projet éducatif local, à savoir :

- permettre aux enfants de découvrir leurs environnements de vie
- susciter l'implication des enfants et des parents

- veiller à la complémentarité avec l'école, notamment en ce qui concerne les finalités éducatives poursuivies.

Il intègre le dispositif « ticket sport » ainsi que les actions relevant du dispositif « contrat local d'accompagnement scolaire ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, en tant que représentant de la structure porteuse du projet :

- 1- à signer la convention à intervenir avec l'Etat
- 2- à percevoir la subvention allouée à cet effet au budget de la Ville, fonction 255 nature 74718 service 326.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**STATUTS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ET
PERSONNALITE MORALE "L'ASSIETTE DIEPPOISE"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que le décret n° 2001-184 du 23 février 2001, relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, a modifié la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales consacrée aux régies municipales.

Il convient donc de modifier en conséquence le règlement intérieur de la régie personnalisée pour la restauration municipale qui avait été adopté par le conseil municipal du 26 janvier 1995.

S'agissant d'une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, l'Assiette Dieppoise doit conformer ses statuts aux articles R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-18 à R.2221-26 et R.2221-27 à R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les modifications essentielles par rapport à la réglementation précédente concernent :

- les modalités de désignation du directeur.
- la présence majoritaire des représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration,
- la détermination par le conseil municipal des règles générales d'organisation et de fonctionnement,
- la procédure à suivre en cas d'atteinte à la sécurité publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de statuts conforme à cette nouvelle réglementation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**DETERMINATION DE LA PARTICIPATION
DES PERSONNES AGEES
A LA SORTIE ANNUELLE DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Marie-Claude BELLANGER, Adjointe au Maire, expose que la sortie annuelle des Personnes Agées se déroulera le **MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2001**. Cette sortie concerne 250 personnes Agées qui voyageront dans 5 autocars.

Suite aux appels d'offres, la commission N° 2 s'est réunie le 3 Mai 2001 et a retenu la proposition de l'organisme de voyages (VACANCES ET LOISIRS) pour une sortie à MONTIVILLIERS, avec visite de « l'Abbaye et des bâtiments conventuels » au prix de 287 Fs par personne comprenant le transport, les visites, le petit-déjeuner et le repas dansant.

Afin de pouvoir encaisser les participations individuelles, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant qui sera demandé aux Personnes Agées.

Suivant l'avis favorable de la commission N°2, il est proposé de fixer le montant de la participation individuelle à 220Fs, la recette prévue étant recouvrée au BP 2001 code fonction 61 - article 7068 - Service 32733 (droits d'entrée).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CITE BEL AIR (NEUVILLE LES DIEPPE)
CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC,
PROPRIETE DE LA SOCIETE SODINEUF HABITAT NORMAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :38
Nombre de votants :39*

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la réhabilitation de l'éclairage public sur Neuville Nord et en particulier de la résidence Bel Air, une convention portant sur l'entretien de l'éclairage public est proposée.

Les installations d'éclairage public de la résidence Bel Air (rue Albert Lamotte), sont implantées sur le domaine Sodineuf mais alimentées depuis des armoires et des candélabres situés sur le domaine public communal.

Ainsi, l'éclairage public de la résidence Bel Air était alimenté depuis la rue de la Victoire et la rue Aristide Briand.

La vétusté des installations générant un nombre croissant de pannes, la Ville en concertation avec Sodineuf Habitat Normand a mandaté un organisme agréé pour le contrôle de l'ensemble des installations privées et publiques de la résidence Bel Air.

Ce contrôle réalisé en février 2000 a mis en exergue la nécessité d'une mise en conformité des matériels et réseaux. Ainsi, la société Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe ont procédé courant 2000 à la réhabilitation de l'ensemble des installations du secteur.

Une seule armoire électrique alimente désormais l'ensemble de la résidence, les points lumineux propriété de Sodineuf Habitat Normand étant isolés du domaine public par un départ spécifique depuis l'armoire.

La Ville a parallèlement réhabilité ses installations alimentées par cette armoire.

Cette réhabilitation commune se traduit par l'élaboration de cette convention ayant pour objet l'entretien et la maintenance des installations, de Sodineuf Habitat Normand, par la Ville de Dieppe.

La Ville s'engage donc à assurer périodiquement les prestations nécessaires à l'entretien et la maintenance du patrimoine d'éclairage public de Sodineuf Habitat Normand.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public de la résidence Bel Air, propriété de Sodineuf Habitat Normand.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 15 Mai 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**

**PLAGE DE DIEPPE
REFECTION DU MUR BAHUT ENTRE LES EPIS 1 ET 2
PLAN DE FINANCEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le Département de la Seine Maritime mène, de façon pluriannuelle, des actions de défense du littoral contre la mer.

Dans ce cadre, la plage de Dieppe serait susceptible, au titre de l'année 2001, de bénéficier de travaux de remise en état : la réfection du mur bahut entre les épis 1 et 2 pourrait donc faire l'objet d'une inscription dans le cadre du programme 2001, cet investissement étant mené sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Le Conseil Général sollicite néanmoins la participation financière de la Ville à hauteur de 40% pour des travaux dont le coût est inférieur à 2 millions de francs.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux estimé à 551 839,46 Frs HT (84 127,38 €) la participation de la ville serait de l'ordre de 220 735,78 Frs (33 650,95 €).

La durée maximale de recouvrement de cette participation est fixée à 5 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ^ - d'approuver le dossier technique présenté,
- ^ - d'approuver le plan de financement ci-dessus en retenant la durée de remboursement de 5 ans à compter de 2002 et d'inscrire la somme de 44 147,15 Frs au plan pluriannuel d'investissement de 2002 à 2006.
- ^ - Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

LES BRUYERES
Aménagement des espaces extérieurs
LOT N°1 : VOIRIE ET ASSAINISSEMENT
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORMANDIE
AVENANT N°3 d'un montant de 55 570,05 F TTC
Au marché N° 990255 du 23 décembre 1999
Montant initial : 3 324 748,62 F TTC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de la cité des Bruyères, en partenariat avec Sodineuf Habitat Normand, l'entreprise Jean Lefèbvre est titulaire du lot n°1 (Voirie et assainissement d'un montant de 3 324 748,62 TTC), pour le compte de la Ville de Dieppe.

Au cours de la 2^{ème} phase des travaux qui a débuté à la mi-novembre 2000, et qui se termine en juin 2001, certains travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires dont voici le détail estimatif.

	Montant H.T
1. Arrêt de bus	9 130,00
2. Dalles pour abris conteneurs et leur déplacement	23 300,00
3. Voirie	31 965,25
4. Démolition du kiosque	25 000,00
5. Modification du lignage en briques	- 42 932,50
TOTAL	46 462.75

Le montant total du devis vérifié par la maîtrise d'œuvre concernant ces travaux s'élève à **55 570,05 F TTC** et représente **1.67%** du marché initial (3 324 748,62 F TTC).

Avec ce 3^{ème} avenant, le montant du marché est donc porté à la somme de : **3 980 018,74 F TTC**

La commission d'appel d'offres en date du 25 avril 2001 a émis un avis favorable sur l'avenant présenté ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'approuver l'avenant n°3 relatif au lot voirie et assainissement attribué à l'entreprise Jean Lefèbvre Normandie
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.
3. d'imputer la dépense sur le crédit ouvert pour ces travaux au 823-2315-3025-345

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**BILAN FONCIER 2000
APPROBATION -CESSIONS - ACQUISITIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi 95 127 du 8 Février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, le bilan annuel des cessions et acquisitions d'immeubles doit faire l'objet de l'approbation de l'assemblée délibérante.

Au vu des tableaux présentés en annexe, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan annuel 2000 des cessions et acquisitions foncières.

☞ **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 15 Mai 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**

LES BRUYERES
MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE QUINZE MAI DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme OUVRY

Pouvoir a été donné par Mme OUVRY à Mme LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain engagé par la Ville et ses partenaires sur le quartier des Bruyères, deux conventions ont été définies :

1. Convention de mise à disposition des terrains et entretien provisoire :
2. Convention tripartite pour la gestion urbaine de proximité du quartier

Ces deux conventions ont été approuvées par le Conseil Municipal en date du 21 février 2001.

La convention tripartite entre la ville de Dieppe, Sodineuf Habitat Normand et l'Etat prévoit la mise aux normes du réseau d'éclairage public sur l'ensemble du quartier.

En effet, un diagnostic portant sur l'état du réseau d'éclairage public a conclu qu'il était obsolète et nécessitait donc d'être remplacé.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 537 282,82 F TTC.

Une demande de subvention Fonds Interministériel à la Ville (F.IV) dans le cadre de la politique de la ville est en cours. Son montant est de 224 616 F, soit 50 % du coût hors taxe.

Le reste de la dépense est à la charge de la commune soit 312666.82 F TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'approuver le plan de financement de la mise aux normes du réseau d'éclairage public au quartier des Bruyères.
2. d'approuver la demande de subvention Fonds Interministériel à la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 15 Mai 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,